

L'AD-PA se félicite du remboursement des fauteuils, quel que soit l'âge

L'AD-PA était invitée ce jour au Sénat pour les 20 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette rétrospective apporte la preuve que voter une loi de programmation avec une vision permet de faire avancer les choses. En effet, si de nombreuses avancées doivent encore être réalisées dans le champ du handicap, l'ensemble des parties prenantes s'accordent à dire qu'il y a un avant et un après loi.

L'AD-PA sait combien l'engagement des personnes concernées et de leurs familles a été essentiel pour atteindre ces premières avancées dans le secteur du handicap et qu'il est donc pareillement nécessaire d'associer la parole des personnes âgées et de leurs proches aux réflexions sur le Grand âge afin d'améliorer les conditions de vie des plus vulnérables.

En ce sens l'AD-PA regrette que les associations [Citoyennage](#) et [AVEC](#) n'aient été associées aux réflexions liées au remboursement des fauteuils roulants. Néanmoins l'AD-PA se félicite des grandes avancées issues de l'arrêté du 6 février 2025 qui devront permettre le remboursement intégral par l'Assurance Maladie des fauteuils utilisés par les personnes âgées en établissements et à domicile. Cette disposition répondra en effet aux attentes exprimées par l'AD-PA au travers de la proposition n°11 de sa [plateforme politique](#).

L'AD-PA sera attentive à la mise en application de ce nouveau dispositif qui entrera en vigueur en décembre 2025.

Rendez-vous en 2026 pour les 20 ans du Plan Solidarité Grand Âge dont le bilan risque d'être amer.



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

Pierre ROUX
Romain GIZOLME
Éric FREGONA

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :
X : [@AssociationADPA](#) - LinkedIn : linkedin.com/company/ad-pa/